

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE POUILLON (LANDES)
Séance du 12 mars 2025

Envoyé en préfecture le 14/03/2025

Reçu en préfecture le 14/03/2025

Publié le

ID : 040-214002339-20250312-DEL202522-AR



Présents : M Thierry LE PICHON ; M Gilles LAHITTE ; Mme Marie-Josée SIBERCHICOT ; M Jean-Luc FREUCHET ; Mme Régine TASTET ; M Pierre FLORIMONT ; Mme Corinne TASTET ; M Michel LALANNE ; M Jacques BOURRETERE ; M Jean-Bernard NASSIET ; M Bruno TRAVERT ; M François LASSERRE ; Mme Diane LACHERAY ; Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU ; M Henri LASSERRE ; M Jean LALANNE ; M Jacques LAVIELLE

Excusé(s) :

Mme Mathilde DUBECQ à Mme Corinne TASTET
Mme Isabelle GILARDOT à M Jacques BOURRETERE
M Philippe DUROSOY à Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU
Mme Magalie CAZENAVE à Mme Marie-Josée SIBERCHICOT
M Gabriel AFONSO à M François LASSERRE
Mme Pascale VOGT à M Gilles LAHITTE

Secrétaire de séance : Corinne TASTET

Dél 2025 03 022 : Annulation de la vente du lot 27 du lotissement Les Jardins d'Emilie

Vu la délibération n°2024 09 057 du 23 septembre 2024 portant sur la cession du lot 27 du lotissement les jardins d'Emilie à M Simon LAURAIN ;

Vu le courrier de rétractation de M LAURAIN en date du 20 février 2025 au motif qu'il n'a pu obtenir un prêt bancaire ;

Considérant que cette personne s'est rétractée et qu'il convient de remettre le lot à la vente, il est proposé à l'assemblée :

- d'abroger la délibération n°2024 09 057 du 23 septembre 2024.
- d'autoriser Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- **d'abroger** la délibération n°2024 09 057 du 23 septembre 2024.
- **d'autoriser** Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Se sont abstenus : M François LASSERRE ; Mme Diane LACHERAY ; Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU ; M Philippe DUROSOY (par procuration) ; M Gabriel AFONSO (par procuration)

Pour extrait certifié conforme, POUILLON, les jours, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,
Corinne TASTET.

Le Maire,
Thierry LE PICHON.

